



Ville de Bar-sur-Aube
 DRAC GRAND EST
 Aire de valorisation de
 l'architecture et du patrimoine
P.V.A.P.
 Plan n°3- Secteur A - Centre ancien
Arrêt de projet

Chantal ALGLAVE, architecte DPLG
 Mathieu BATY, architecte du patrimoine
 Avril 2020

LEGENDE

- Périmètre de l'AVAP
- A** secteur
- Monuments historiques, classés ou inscrits

Classification du bâti par intérêt architectural et urbain

- Bâtiment 1er intérêt (intérêt majeur)
- Bâtiment 2ème intérêt (intérêt remarquable)
- Bâtiment de 3ème intérêt présentant une façade remarquable
- Bâtiment de 3ème intérêt présentant des détails architecturaux remarquables
- Bâtiment neutre
- Murs et grilles remarquables
- Vestige d'anciennes fortifications
- Murs de fortifications supposés

Classification des espaces par intérêt paysager et urbain

- Espace paysager public remarquable ou à mettre en valeur
- Espace paysager privé remarquable ou à mettre en valeur
- Espace des anciens fossés à préserver
- Espace minéral privé remarquable
- Ruelle privée d'intérêt urbain